



BOBIGNY 19/04/2006

**DEMOCRATIE ET TRANSPARENCE
POUR CONNAITRE LE PRIX de REVIENT REEL de
L'EAU DISTRIBUEE ;
L'EAU N'EST PAS UNE MARCHANDISE
EXIGEONS LE DROIT à L'EAU BUvable et POTABLE**

- La revue Que Choisir de février 2006, dénonce le Scandale de la surfacturation de l'eau. Il met en cause entre autre le SEDIF (syndicat des eaux d'Ile de France) qui ferait 2,5 fois la culbute par rapport au prix de revient.
Cet article serait-il un coup médiatique? Reflète t-il une triste réalité dont pâtissent les usagers de l'eau ?.

La CGT et INDECOSA/Cgt son **association d'information et de défense des consommateurs salariés** autre organisation de consommateurs, moins connue des médias a cependant depuis de nombreuse années étudiée la problématique du rapport, usagers de l'eau, service public. Le nombre des documents publiés sur le sujet en attestent : Contribution et propositions de la Cgt pour une nouvelle politique de l'eau (document confédéral), charte de l'eau, plaquette grand public, plusieurs articles dans notre magazine **IN** et dans la **nouvelle vie ouvrière**

L'actualité et les débats : autour du prix de l'eau, du retour à sa gestion publique en Ile-de-France sont autant de questions auxquelles notre association départementale du 93, qui participe à notre commission nationale sur l'eau, qui depuis plusieurs années travaille sur ce sujet, livre ses propres connaissances et analyses sur ce dossier controversé.

PRX DE L'EAU en SEINE-SAINT-DENIS

Quelques chiffres :

- Tarif SEDIF 4ème trimestre 2005, Prix hors taxe (pour 120m³ de consommation an)
- Sources Que Choisir

VILLES Tarif 2005	FOURNITURE EAU	ASSAINISSEMENT REDEVANCE COMMUNALE	ASSAINISSEMENT TOTAL	PRIX EAU TOTAL	PRIX EAU TOTAL EN FRANCS
Saint-OUEN - chère	1,56€	0,1043€	1,0613€	3,1746€	20,83f
PAVILLON/BOIS + chère	1,56€	1,0382€	1,9952€	4,1085€	26,95f
SEVRAN	1,56€	0,8576€	1,8146€	3,9279€	25,77f

SEVRAN Tarif 4 ^e trimestre 04	1,53€	0,7147€	1,59€	3,6672€	24,06f
SEDIF QUE CHOISIR ? Moyenne 2004	1,47€		1,23€	3,45€	22,65f
PARIS QUE CHOISIR ? Moyenne 2004	0,98€		0,78€	2,35€	15,42f

REMARQUES sur la situation dans le 93

- 1- Le prix de la **fourniture d'eau**, qui comprend le captage, le traitement pour la rendre potable, les contrôles qualité, le stockage, la distribution à travers le réseau, la facturation : Est identique pour l'ensemble des 144 communes adhérentes au SEDIF ;
Ce qui satisfait une des principales revendications d'INDECOSA/Cgt, qui milite pour l'égalité d'accès au service public de l'eau et de tous les autres services publics.

Par contre, cela ne nous empêche pas de nous interroger sur la pertinence du niveau de ce prix

- 2- En 1 an le prix de la fourniture d'eau a augmenté de 2% ce qui recoupe nos informations avec celle de la revue
3- En 8 ans la redevance communale **d'assainissement** a augmenté à Sevrans de 310% !
Evolution du prix du mètre cube d'Eau assainie

Années	1997	1999	2001	2002	2003	2004	2005
Prix	0,21€	0,34€	0,41€	0,4964€	0,5950€	0,7145€	0,8576€

- 4- En Seine-Saint-Denis la valeur de la redevance communale **d'assainissement** varie de 1 à 10: la moins chère est St Ouen, la plus chère Pavillon/bois. Ce qui pose le problème de l'intérêt pour les usagers, de la mutualisation complète de l'assainissement en Seine-saint-Denis dans le cadre d'un service public départemental

5-Comment justifier de telle différence de prix ? Qui aboutissent à des montants de factures d'eau qui varient de 4,94f au M3, soit une différence de 24%

6-En Seine-Saint-Denis la fourniture d'eau coûte 50% de plus qu'à Paris

7-L'assainissement coûte 2 fois plus chère à Sevrans qu'à Paris. Et 57% de plus en Ile de France

Les Elus doivent expliquer et justifier ces prix, auprès des usagers.

Premier constat : l'opacité,

INDECOSA/ Cgt 93, confirme le manque de clarté.

Qu'elles sont les informations à la disposition des usagers de l'eau de la Seine-Saint-Denis pour comprendre comment se constitue le prix de revient de la fourniture d'eau potable ?

- leur facture d'eau

- la circulaire (s'ils peuvent se la procurer) que Le Président du SEDIF, adresse chaque trimestre aux Maires des communes syndiquées :

les explications officielles fournies par le président Santini

Le tarif général de l'eau (prix de vente au mètre cube, (1)) se constitue à partir :

1- de cinq comptes comptables

- *Le compte d'exploitation ; fraction principale, qui supporte les dépenses courantes de gestion : 0,8813€*
- *Le compte d'exploitation ; fraction complémentaire, qui couvre les dépenses de travaux définis à l'article 8,1, hors travaux d'entretien, dont l'exécution est confiée contractuellement au Régisseur : 0,1476€*
- *La réserve d'exploitation ou sont imputés les dépenses exceptionnelles : 0,0112€*
- *Le compte de premier établissement, qui finance les investissements du service public de l'eau : 0,3346€*

Dans le prix de la fourniture d'eau HT, la somme consacré aux investissements ne représente que 21%

- *La neutralisation partielle de l'évolution du paramètre salaires constatée au second semestre 2002 : -0,0054€*

- *Prix HT incluant l'entretien du compteur : 1,3693€*
- *TVA au taux de 5,5% : 0,0753€*
- ***Prix TTC : 1,4446€***

2- D'une prime fixe destinée à participer aux frais fixes du service, essentiellement l'entretien des installations, et revenant au compte d'exploitation. Cette prime fixe est facturée par tranche de 30m³, il lui est appliqué un rabais d'autant plus important que la consommation est faible :

- *80% pour des volumes inférieurs à 8m³ par trimestre*
- *70% pour des volumes compris entre 8 et 15m³*
- *40% pour des volumes compris entre 16 et 45m³*
- *20% pour des volumes compris entre 46 et 75m³*

<i>Valeur unitaire HT :</i>	<i>5,0130€</i>
<i>TVA 5,5%</i>	<i>0,2757€</i>
<i>Valeur unitaire TTC</i>	<i>5,2887€</i>

Pour une consommation moyenne de 120m³ par an (30m³ trimestre), un abonné au tarif général bénéficie d'un rabais de 40% sur la prime fixe le prix moyen payé par m³ ressort ainsi à :

1,4446 €
+ 5,2887€ x 0,60 /30m³ = + 0,1058€

1,5504€ TTC

en incluant la location d'un compteur de 15 mm de diamètre

1,6464€ TTC

(1) Tarif Sedif du 4^{ème} trimestre 2005

LES COMMENTAIRES d'INDECOSA/Cgt 93 sur les informations de la circulaire Sedif

La présentation des comptes est complexe, incomplète, leurs intitulés peu compréhensibles, par exemple : compte de premier établissement est un terme abstrait, elle mélange des prix hors taxes et TTC, enfin il est malaisé de le recouper avec les informations contenues dans les factures.

Complexe : Les dépenses courantes de gestion ? Sont réparties dans trois comptes d'exploitations, à laquelle il faut additionner la » prime fixe « ; , soit un total 1,23€HT le m3, après ajout de la location du compteur.

Incomplète : Le montant du compte d'exploitation, représente 79%, du prix de vente HT de l'eau.

Est- elle en sa totalité, la rémunération du Déléataire ? Sinon comment se répartie cette somme entre le Régisseur la Générale des Eaux, le Syndicat (Sedif), la DDASS qui supervise les contrôles qualités ? La circulaire sur ce point est muette, elle ne nous apporte aucune information. Les Elus, les usagers du service public de l'Eau n' ont- ils pas le droit de savoir **le prix que coûte**, au SEDIF la prestation de la Générale des Eaux ? **L'absence de renseignement sur point crucial représente une lacune considérable.**

Rappelons que dans le cas de *l'affermage*, sur les factures la part qui revient au distributeur (fermier), la part qui revient à la collectivité est clairement indiqué.

Le Sédif avec la Générale des Eaux fonctionne dans le cadre :

D'une **régie intéressée** qui est un mode de gestion dans lequel la collectivité confie au déléataire appelé « régisseur intéressé » un équipement et la charge de le gérer moyennant une rémunération calculé en fonction des résultats. Si certains contestent que la régie intéressée soit une véritable délégation de service public en raison du caractère limité des risques pris par le déléataire. La jurisprudence et l'opinion majoritaire le rangent cependant dans cette catégorie.

Ceci dit : Pourquoi est- il **essentiel de bien connaître** le montant de la rémunération du régisseur ?

- Pour faire jouer la concurrence, au moment du renouvellement des contrats.
- Pour évaluer dans un deuxième temps La marge bénéficiaire du régisseur,
- Qui permet de calculer: la différence entre prix de revient et prix de vente,
- Information indispensable si l'on veut se forger une opinion, sur l'intérêt pour les usagers de rester en Régie intéressée ou de revenir à une **gestion publique** de l'eau en Ile de France.

A travers *Le petit Guide de l'Eau*, joint aux facture, le Sédif communique largement : sur le bilan de la qualité de l'eau, sur le fait que l'eau est un produit alimentaire très surveillé, qu'il est dommage de ne pas en boire, ce qui est une bonne chose, sur la conformité aux normes ISO 9001 ET 14001, sur les acteurs du service public. Les usagers n'ont par contre aucune information sur un critère de résultat donc d'efficacité, pourtant important, le pourcentage de

fuite sur le réseau de distribution. Existe t-il un différentiel entre le nombre de m3 d'eau potable fabriqué, et le nombre de m3 facturé ?

Deuxième constat : la diversité des prix est-elle justifié ?

Pour confirmer la grande dispersion des prix de l'eau en France

Nous avons utilisé les résultats de deux enquêtes. Celle réalisée en 2004 par les observatoires des agences de l'eau du bassin **Artois-Picardie**. Celle du **Bassin Rhône-Méditerranée** en 2003

Les caractéristiques principales de ces études confirment :

1- **les écarts important des prix**, des différents services : distribution ; assainissement. Taxes :

Le prix le plus bas constaté(à service équivalent) est de 1,02 euro et le plus élevé de 6,84 (soit plus 5,5 eus d'écart) l'écart type est de 0,80 €

2- **l'augmentation continue des prix**, depuis 1994 en Artois-Picardie, le prix moyen est passé de 2,42 à 3,28€TTC, soit une augmentation réelle de 19,7% de 1,75% annuelle

Le prix moyen est bien entendu un indicateur qui réduit la diversité des prix que l'on peut observer dans les différentes communes ou syndicats ou les variations peuvent être forte d'une année sur l'autre.

Ces caractéristiques se vérifient sur le plan national

Artois-Picardie

Composantes du prix moyen

Composantes du prix au m3 HT	Valeur en €
Distribution d'eau potable	1,20
Assainissement	1,35
Redevance de l'agence de l'Eau	0,54
Redevance FNDAE et Taxe VNF	0,02
T.V.A.	0,17
Total	3,28

Tableau de répartition du nombre de communes et de la population du bassin par tranche de prix moyen du m3 (eus TTC)

Prix	1 à 1,5 €	1,5 à 2 €	2 à 2,5 €	2,5 à 3 €	3 à 3,5 €	3,5 à 4 €	Plus de 4 €
Nbre de communes	6%	4%	10%	20%	19%	33%	7%
% Population	0,36%	1%	7%	36%	15%	34%	6%

L'enquête de l'agence de l'eau Artois- reproduit le même schéma pour les 4 départements qui le composent

Autre exemple :

Dans le **Bassin Rhône-Méditerranée** en 2003

Le prix moyen de l'eau pondérée par la population,

Est de : **2,6240** eus le m³ TTC

Pour la période 1992-2003 le prix moyen de l'eau est passé de 1,72 à 2,62€ TTC

Autre exemple :

La dispersion des prix se confirme dans le Bassin Rhône Méditerranée

Commentaires sur les enquêtes, la méthodologie

Nous n'avons pu malheureusement, nous procurer que 2 enquêtes

Si les six agences de l'eau ont un observatoire du prix de l'eau, les études devraient être largement rendues publique.

La consommation moyenne de 120m³ an par ménage, permet de convertir les parties fixe de la facture d'eau à une valeur au m³. Les prix moyens du m³ permet la comparaison d'une commune à l'autre, d'un bassin à l'autre

Les données nationales sur le prix de l'eau sont **lacunaires**, peu disponibles, pratiquement inconnues des usagers.

L'enquête de la DGCCRF a été abandonnée- les données les plus, fiables, disponibles pour effectuer une comparaison pour l'ensemble sont les données de l'enquête IFEN SCEES DE 2001 (Institut français de l'environnement) qui n'est pas non plus un document grand public. Les deux enquêtes en notre possession **Artois et Rhône** font apparaître des dissemblances de présentation. Ce qui ne facilite pas les comparaisons. Cela contribue à entretenir l'opacité du système. Le déficit d'information, fait le jeu des sociétés privées qui travaillent en délégation, Elles imposent ainsi sans difficulté aux collectivités territoriales, aux usagers leurs Tarifs abusifs

Revendication

Normaliser la méthodologie et la présentation des Enquêtes, et des factures, expliquer les termes statistiques utilisés : écart type, décile pour permettre à un maximum de citoyens usagers du service de l'eau de comprendre les enquêtes. Rendre publique toutes les études, pour les mettre facilement à disposition des usagers et de leurs associations de défense.

Le discours dominant qu'il faut combattre

Les partisans du système libéral, adeptes de la Délégation du service public de l'eau, justifient les différences des prix, par la diversité des sources d'approvisionnements. S'il est vrai que la qualité des eaux brute disponibles qui servent à la fabrication de l'eau potable est inégale, que plus l'eau brute est polluée plus le coût est élevé.

Il n'est pas moins vrai :

-que **l'eau est bien publique** qui appartient à l'ensemble des français,

-que la responsabilité de la pollution est collective,

-qu'une des qualités principales qualité d'un service public aussi vital que celui de l'eau est **l'égalité d'accès !**

Indecosa/Cgt milite pour la mise en place d'un système de **péréquation** qui permettrait un **tarif unique** du prix du m³ d'eau, pour l'ensemble des usagers

A qui profite la dispersion des prix ?

La grande diversité des prix de l'eau que l'on constate sur l'ensemble du territoire, ne sert en premier lieu que les sociétés privées qui sévices sur le marché de la délégation des services public. Elles s'abritent derrière cet écran de fumée pour mieux organiser l'opacité de

leur gestion et augmenter leurs profits. L'eau bien commun de l'humanité ne doit pas être une marchandise. Sa gestion doit redevenir publique.

Respect d'un principe Républicain l'Egalité

Est- Il normal par exemple que les Parisiens bénéficient d'un privilège par rapport aux autres Franciliens en payant la fourniture d'eau 50% de moins. Par le simple fait que la capitale est majoritairement approvisionnée grâce à des aqueducs construits au 19^{ème} siècle, qui y apportent de l'eau relativement pure, dont le traitement est moins onéreux, que celui de la Seine. L'eau de la Vanne n'appartient pas plus aux Parisiens, qu'aux autres Franciliens.

Troisième constat : la grande difficulté pour connaître le prix de revient réel de l'eau

Le mérite de l'article de Que Choisir c'est d'avoir le relais médiatique qui permet d'ouvrir le débat sur les différences entre prix de vente et le prix de revient.

L'avantage d'une régie publique, du fait qu'il n'y a pas d'intermédiaires. C'est la possibilité pour la collectivité territoriale de facturer le service de l'eau au **prix coûtant**.

Toutes les enquêtes réalisées dans ce domaine montrent un prix inférieur de 30 à 40% à celui des communes ayant délégué le service de l'eau aux sociétés privées.

Autre vertu de l'étude: Proposer une approche analytique chiffrée de l'élaboration du prix de revient de l'eau par poste de fabrication

Prix de revient de la Fourniture et fabrication de l'eau potable.

Captage et traitement De 14 à 23 centimes €/m³ **Contrôles** De 0,6 à 2,5 centimes €/m³

1- Stockage De 2 à 4 centimes €/m³ **Réseau de distribution** De 0,30 à 1,20 centimes €/m³ **Facturation**, Le coût de la part de facturation de la fourniture d'eau potable n'est pas estimé - Compteurs pas d'estimation pour le coût de la location

Les coûts de la collecte et du traitement des eaux usées sont également chiffrés.

Nous regrettons que « Que Choisir » ne donne pas d'indications le mode des calculs qui lui permettent d'affirmer que le Sédif facture l'eau 2,5 fois plus cher que ce qu'elle ne coûte réellement

Si nous n'avons pas les éléments pour juger de la fiabilité et de la sincérité des chiffres avancés par « Que Choisir » Force est de constater que les informations fournies par le Sédif ne permettent pas non plus de se forger un point de vue dans ce domaine

Autonomie d'expertise

Ce qui nous inquiète.

En 1998 le plus gros syndicat de distribution des eaux en France le SEDIF, doit faire appel à un cabinet d'expertise externe, service public 2000, pour diligenter une étude sur les possibilités d'une baisse de prix supplémentaire. Bien que l'auditeur ait conclu à une possibilité de baisse de 0,80f par m³. (Qui n'aura jamais lieu ! Proposition qui ne prenait même pas en compte les excédents de rémunération perçue par la Générale des Eaux de 1986 à 1997 estimés à 40 MF ; ni les produits financiers évalués à 20Mf ; de plus la SADE filiale de Vivendi refuse de justifier des charges 2 fois supérieures à celles rencontrées sur les autres délégations de service public. Ce qui est contraire à l'esprit du contrat

En fait SEDIF non seulement ne s'est pas donné les moyens d'une autonomie d'évaluation des comptes de la Générale des Eaux; mais ne connaît pas exactement le prix de revient des services que lui fournit son régisseur intéressé.

Nous posons la question en 2006 la situation sur ce plan s'est-elle améliorée. Le SEDIF a-t-il aujourd'hui la capacité d'expertise interne pour contrôler les comptes de son Régisseur la Générale des Eaux.

Le débat est ouvert. Les Usagers Franciliens et leurs associations de défense attendent du Sedif des réponses claires, précises, rapidement

Conclusions

Indécosa/Cgt partage le constat général : sur l'opacité du secteur, le déficit démocratique, l'augmentation constante du prix de l'eau, sa cherté, l'inégalité d'accès, sur le fait que l'actuelle politique de l'eau sacrifie trop souvent le respect pas l'environnement.

Par contre nous sommes **en total désaccord** avec les solutions préconisées par le Président de l'UFC pour sortir de cette situation : Ce n'est pas en **réinjectant de la concurrence privée** que l'on résoudra les problèmes du service public de l'eau !

En pointant ses critiques essentiellement sur les collectivités territoriales L'UFC minimise la responsabilité d'un acteur majeur : Les sociétés privées délégataires, qui sont en fait les véritables patrons de la politique de l'eau en France.

Si légalement en théorie. **Les élus sont maîtres d'œuvre** du mode de gestion de l'eau sur leur territoire.

Les acteurs privés :

La Générale des eaux (VEOLIA, La Lyonnaise des eaux, (SUEZ), La Saur (BOUYGUE)

Les « **trois sœurs** » alimentent aujourd'hui **en eau potable**:

- plus de la moitié des communes, 70% des français, distribuent 81% de l'eau potable
- Ce qui représente pour Véolia 26 millions d'utilisateurs ; pour Lyonnaise 14 millions d'utilisateurs pour **l'assainissement**, elles gèrent en délégation :
- -4500 stations d'épurations, la moitié des réseaux d'assainissement,
 - Ce qui représente pour : pour Véolia 17 millions d'utilisateurs ; pour lyonnaise 8 millions ; pour Saur 6 millions

Ces chiffres démontrent que les sociétés privées « Majors de l'eau » sont des acteurs majeurs, qui dirigent en fait la **politique de l'eau** en France. Elles ont une grande **responsabilité** dans son **coût élevé**

Cette branche industrielle dont la gestion opaque échappe en grande partie aux contrôles de la nation. travaille sans risque, leurs rémunérations pour les services rendus, sont sans lien direct avec les résultats.

Nous sommes en présence, d'un marché de quasi-monopole, captif et juteux, sans réelle concurrence. Il s'agit d'un véritable capitalisme **de rente**

C'est à cette logique marchande qu'il faut tourner le dos

Le président du **Siaap** Maurice Ouzoulias, le syndicat interdépartemental de l'assainissement de la région parisienne qui traite 3 millions d'eaux usées par jour, pour 8 millions d'habitants. Confirme qu'il est encore possible avec une volonté politique forte de **travailler en régie**. Ce n'est pas facile. Il faut s'en donner les moyens, cela nécessite que les structures du service public puissent travailler d'égal à égal avec les industriels de l'eau pour éviter les dérives financières.

L'UCF préconise encore **plus de privatisation**. Par expérience les usagers des services publics commencent à comprendre que c'est une mauvaise solution.

Les usagers du Gaz, dont le prix s'est envolé dernièrement (+ 9% en six mois) payent pour le savoir.

Cette hausse qui n'était pas obligatoire, dans le cadre du service public, s'explique parfaitement dans la perspective de la fusion privatisation de GDF avec Suez, ou il fallait rendre la « marié GDF» encore plus belle pour satisfaire les appétits féroce de profit des actionnaire de Suez

Si le « savoir-faire » des sociétés privées de l'eau est indéniable, précisons que cette compétence n'est pas le fait des actionnaires (qui ramassent la mise) mais bien celle des travailleurs e l'eau : ingénieurs, techniciens, ouvriers, employés ; qui n'ont aucune raison de refuser de mettre leurs savoirs professionnels à la disposition des collectivités locales si celle-ci leur demandent.

Les enjeux financiers sont énormes. Le patrimoine investit dans les installations pour assurer le service public de l'eau représente des sommes très importantes pour L'assainissement 250000 kilomètres d'égouts desservent 47millions d'usagers. La valeur à neuf est estimé entre 76 et 65 milliards d'eus (soit 1300/1100° par habitant) Pour l'eau potable plus de 800000km de canalisation, la valeur patrimoniale du réseau estimé à plus 80 milliards d'eus.

Introduire plus de « **concurrence** » dans le système, **sans véritable contrôle**, s'est introduire encore plus de « renard » dans le poulailler, avec pour conséquence de voir peut être le prix apparent de l'eau baisser, mais au détriment de l'entretien correct des installations, des salariés à terme les usagers de l'eau seraient les perdants d'un marché de dupes.

*-**Le principal problème**, est que le rapport des forces entre le délégant (commune) et le délégataire (privé) est par trop inégal, les majors de l'eau sont dans une situation de position dominante par rapport aux responsables communaux

Etre plus exigeant sur les moyens mis à la disposition de **nos élus** qui siègent dans les conseils d'administrations de l'eau, est une des clés du problème.

Etre plus exigeant sur les moyens mis à la disposition des représentants des **usagers de l'eau (buveurs d'eau)** afin de leurs permettre de s'impliquer dans le fonctionnement de la gestion démocratique du service public de l'eau notamment dans **CCSPL** (commission consultative des services public locaux)

Trop souvent faute de temps, de moyens financiers et humains. Elus et citoyens ne maîtrisent pas des dossiers complexes, ils se trouvent en situation de **délégation de pouvoir**.. De ce fait les sociétés privées mènent le jeu, au détriment des intérêts des usagers et pour le plus grand profit des actionnaires.

Le mot d'ordre de **re municipalisation** du service public de l'eau aussi juste soit-il est insuffisant si nous ne l'argumentons pas fortement.

Il nous faut faire l'inventaire de tous les obstacles qui s'opposent sur le terrain à cette revendication de justice et de bon sens.

Le débat reste ouvert !

Le Président

Della Vedova Serge

Le Vice Président

Georges Binder

